

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-4-2-3

Séance du lundi 13 mai 2024

NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE D'ALSACE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTES:

HOULNE Monique, LEHMANN Marie-Paule

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les articles L. 2221-1, L 2221-4, L.2221-14, R.2221-1 et suivants et L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la constitution de la régie,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° CG-2014-6-6-1 du 4 décembre 2014 relative à la création de la régie départementale de production d'énergie électrique,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° CG-2015-2-1-2 du 19 février 2015 relative notamment à la nomination de Monsieur Thierry CUENOT comme Directeur de la régie départementale de production d'énergie électrique,
- VU les statuts de la régie départementale de production d'énergie électrique approuvés le 4 décembre 2014,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 2 mai 2024,
- VU la proposition du Président de la Collectivité européenne d'Alsace pour la nomination du nouveau directeur de la Régie de production d'énergie électrique d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouveaux statuts de la Régie de production d'énergie électrique d'Alsace, tels que joints en annexe à la présente délibération.

- Désigne, sur proposition du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur Bruno PARASOTE, Directeur de la Régie de production d'énergie électrique d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention

Mme LARONZE Fleur

1 non-participation au vote

Marie-France VALLAT, Présidente de la Régie de production d'énergie électrique d'Alsace